

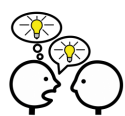
Professeur Ressources en Troubles du Spectre Autistique (PR-TSA)

Missions

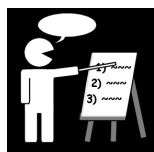
→ Conseiller et accompagner les personnels de l'Education Nationale (enseignants, AED, AESH, etc)



→ Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques. Participer à l'évaluation des besoins.



→ Elaborer et mettre à disposition des ressources pour les adaptations scolaires.



→ Former les équipes à l'accompagnement des élèves avec TSA dans leur parcours de scolarisation.



Qui peut faire appel au PR-TSA ?

* Tout membre des équipes éducatives de Meurthe-et-Moselle, du 1er ou du 2nd degré, concerné par l'accompagnement à la scolarisation d'élève(s) avec TSA.

* La famille de l'élève avec TSA.

Comment ?

Par une saisine CDA2S, adressée à la circonscription Ecole Inclusive.

Interventions possibles sous forme :

- * d'échanges à distance (par téléphone, courriels ou visioconférence)
- * d'entretiens
- * d'observations en classe
- * de stages, formations, groupes de travail
- * de transmission de ressources documentaires
- * de rencontres avec les différents partenaires



Aurélie GIGANT-CLAUDEL, PR-TSA

DSDEN - Nancy 3

9, rue des Brice - 54000 - NANCY

dsden54-autisme@ac-nancy-metz.fr

07.60.17.70.06

[Site Ecole Inclusive \(Nancy 3\)](#)

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Un ou des enfants d'une école sont diagnostiqués avec TSA ou en cours de diagnostic.

L'équipe aurait besoin d'un regard extérieur pour travailler sur le projet de ces élèves.



Un membre de l'équipe éducative ou du Pôle Ressources télécharge et remplit le [formulaire de saisine CDA2S](#) (disponible sur le site Ecole Inclusive 54). Ce formulaire doit transiter par l'IEN de circonscription (pour le 1er degré) ou le chef d'établissement (pour le 2nd degré). La PR-TSA pourra éventuellement avoir été préalablement contactée par la famille de l'élève avec TSA.



La saisine est étudiée par la Commission Départementale d'Appui et de Suivi à la Scolarisation (CDA2S) une à deux fois par mois. Suite à cette saisine, l'établissement reçoit une réponse favorable ou non.



Si la réponse est favorable, la PR-TSA de Meurthe-et-Moselle prend contact avec l'équipe pour présenter ses modalités d'intervention : 4 à 6 visites, dont (pour le 1er degré) la première en regards croisés avec un Conseiller Pédagogique de Circonscription. Chaque visite est suivie d'un entretien conseil et, si besoin, d'échanges de régulation par courriel ou téléphone.



En cas d'intervention de la PR-TSA dans l'établissement, les aménagements et adaptations pédagogiques définies avec l'équipe sont synthétisés dans un Compte-Rendu de parcours. Ils seront reportés par l'équipe dans le LPI de l'élève (partie MOPPS ou PPRE)



Un bilan de l'accompagnement, en lien avec les objectifs fixés, est réalisé avec l'équipe éducative (enseignants et/ou membres du Pôle Ressources) et l'équipe de circonscription.





RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PR-TSA

Professeur.e Ressources
en

Troubles du Spectre de l'Autisme



Aurélie GIGANT-CLAUDEL - PR-TSA

dsden54-autisme@ac-nancy-metz.fr

07.60.17.70.06

Site Ecole Inclusive

**[http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/
handiscol-ash/](http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/handiscol-ash/)**



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

